

## Autriche - Marchés de Noël au Tyrol

Logement hôtel 3 \*\*\*

Du 9 au 12 décembre 2024 - 4 jours / 3 nuits

A partir de 490 € / personne

Base 40 personnes



### **J1 : VOTRE VILLE / TYROL**

Rendez-vous des participants et départ en direction de l'Italie. Arrêt de détente en cours de route, et poursuite du voyage par la Riviera des fleurs. Nous entrons dans la plaine du Pô et effectuons un arrêt pour le déjeuner libre. Après le repas, continuation par Crémone, Brescia, Bolzano pour arriver en début de soirée à votre village tyrolien. Installation à l'hôtel. Dîner puis logement.

### **J2 : INNSBRÜCK**

Petit-déjeuner, puis matinée libre. Départ pour Innsbruck et déjeuner au restaurant. Après le repas, sous la conduite d'un guide, tour panoramique de la ville avec la Hofkirche, le petit « Toit d'Or », la Maria-Therensein Strasse, le palais Impérial. Après la visite, temps libre  **dans la vieille ville pour voir le marché de Noël**. Retour à l'hôtel. Dîner et logement.

### **J3 : SALZBOURG**

Petit-déjeuner, puis départ vers Salzbourg, patrie de Mozart. Accueil par le guide local et visite de la ville. Découvrez le pittoresque centre historique de Salzbourg inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco avec notamment la cathédrale baroque, la place du Vieux Marché, le cimetière et l'église St Pierre, la Getreistrasse. Déjeuner en ville. Après-midi libre pour vous permettre de découvrir  **les marchés de Noël de Salzbourg**  et ses illuminations. Retour en début de soirée à votre hôtel. Dîner et logement.

### **J3 : TYROL / VOTRE VILLE**

Petit-déjeuner et départ vers le col du Brenner. Passage de la frontière italienne. Nous traverserons les vallées de l'Adige et du Pô. Déjeuner libre en cours de route. Après-midi, continuation vers Nice et Marseille où l'arrivée est prévue dans la soirée.

**FORMALITES** : Carte nationale d'identité en cours de validité ou passeport+ formalités sanitaires en vigueur sur la période couvrant votre voyage selon les exigences du/des pays visités.

Les cartes nationales d'identité délivrées à des personnes majeures entre le 1er janvier 2004 et le 31 décembre 2013 seront encore valables 5 ans après la date de fin de validité indiquée au

#### LES POINTS FORTS :

Visite guidée de Innsbruck

Visite guidée de Salzbourg

Temps libre pour la découverte des marchés de Noël et illuminations

**verso. Il est néanmoins recommandé de privilégier l'utilisation d'un passeport valide à celle d'une CNI portant une date de fin de validité dépassée.**

**A déconseiller aux personnes ayant des difficultés à se déplacer.**

#### **NOTRE PRIX COMPREND :**

Le transport en autocar de grand tourisme  
L'hébergement en chambre double en hôtel 3\*\*\*  
La pension complète  
Les excursions et visites mentionnées au programme  
La visite guidée d'Innsbruck  
La visite guidée de Salzbourg  
**L'assistance / rapatriement**  
**L'assurance annulation (offerte)**  
**L'assurance « Protection Sanitaire » (offerte)**

#### **NOTRE PRIX NE COMPREND PAS :**

Le supplément chambre individuelle : 90 € / personne (nombre limité nous consulter)  
Les déjeuners de route  
Les boissons  
Les pourboires et les dépenses personnelles



En partenariat avec

Voyages  
SABARDU

**es13**  
L'EXPERT DES LOISIRS  
pour les jeunes de + de 55 ans

NOS DESTINATIONS AUTOCAR

## CONDITIONS ET FRAIS D'ANNULATION

### Applicables par notre partenaire SABARDU TOURISME

Pour la bonne réalisation et organisation de nos voyages, nous sommes dans l'obligation d'engager des frais qui nous obligent à appliquer des pénalités lors des annulations.

Les retenues appliquées se calculent, par personne, de la façon suivante pour tous voyages en autocar comportant au moins une nuit :

**30 € de frais fixes non remboursables quel que soit la date d'annulation**

**25 % du montant du voyage de 30 à 21 jours**

**50 % du montant du voyage de 20 à 8 jours**

**75 % du montant du voyage de 7 à 2 jours**

**90 % du montant du voyage moins de 2 jours avant le départ**

**100 % du montant du voyage le jour du départ**

**En cas d'annulation, l'assuré(e) est tenu(e) d'en informer immédiatement nos services soit par courrier soit par email, et, s'il a souscrit l'assurance annulation auprès de nos services, doit nous faire parvenir sous cinq jours un certificat médical avec la nature de la maladie.**

**Le dossier de demande de remboursement doit être ouvert auprès de l'assurance dans les 5 jours suivant l'annulation. En cas d'annulation d'une personne en chambre double, il lui sera retenu d'office le supplément chambre individuelle pour la personne restante.**

#### ASSURANCE ANNULATION

ASSUREVER assure sous certaines conditions le remboursement des sommes qui vous sont retenues lorsque vous êtes contraints d'annuler votre voyage.

La garantie s'exerce notamment si l'empêchement du départ est occasionné par une maladie grave, accident grave ou le décès de l'assuré, du conjoint, ascendants descendants, de la personne voyageant avec l'assuré(e) sans lien de parenté pour autant qu'elle figure sur le même bulletin d'inscription au voyage. Le remboursement interviendra déduction faite des frais de dossiers de 30€, d'une franchise minimum de 15€ par personne, de la prime d'assurance, des frais de visa et de toutes autres sommes indiquées dans le tableau des prix sous la rubrique « le prix ne comprend pas ». De plus, la souscription de l'assurance annulation ne dispense pas du paiement intégral des frais d'annulation. Toute procédure de remboursement par l'assurance ne peut être entamée qu'à cette condition.

#### PRINCIPALES EXCLUSIONS

Le non-respect des formalités de police et de douane, l'obligation d'ordre professionnel.

Les conséquences de la toxicomanie & l'alcoolisme.

L'état dépressif, les maladies mentales, psychiques ou nerveuses n'entraînant pas d'hospitalisation supérieure à 3 jours. Les épidémies sauf dérogation contraire stipulée à la garantie, la pollution, les catastrophes naturelles visées par la loi 82600 du 13/07/82. La guerre civile ou étrangère, les émeutes, les mouvements populaires, les actes de terrorisme, tout effet de radioactivité.

Les accidents ou maladies ayant fait l'objet d'une première constatation, d'un traitement, d'une rechute ou d'une hospitalisation entre la date de réservation du voyage et la date de souscription du présent contrat ;  
Les annulations résultant d'examens périodiques de contrôle et d'observation

### CESSION DE CONTRAT

Lorsque le voyageur se trouve dans l'obligation d'annuler son voyage, il a la possibilité de céder son inscription à une autre personne remplissant les mêmes conditions et tant que cette inscription n'a produit aucun effet jusqu'à 7 jours du départ. Dans cette hypothèse, aucun frais d'annulation, de modification ne sera retenu. Il faut néanmoins que cette cession intervienne dans un délai où elle soit techniquement réalisable : avant l'émission des billets d'avion ou des billets maritimes par exemple. En tout état de cause, le cédant et le cessionnaire sont tenus solidairement du paiement du prix du voyage et des frais complémentaires éventuels de cession.

### ASSURANCE ASSISTANCE ET RAPATRIEMENT

Lorsque vous vous inscrivez sur un séjour, Sabardu Tourisme vous fait bénéficier d'une Assurance Assistance / Rapatriement incluse dans le prix du voyage. Vous bénéficierez des prestations de MUTUAIDE Services en cas de maladie et/ou d'accidents graves pendant votre voyage.

Les principales exclusions sont les suivantes :

- les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires ;
- **les frais engagés sans l'accord préalable de l'Assisteur ;**
- les maladies et/ou blessures préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les mois précédents la demande ; qu'il s'agisse de la manifestation ou de l'aggravation dudit état,
- etc.

Le contrat détaillé vous sera remis au moment de votre inscription.

Depuis le 21/07/21 et à ce jour jusqu'au 30/06/2023 le pass sanitaire UE (entrée en vigueur le 07/07/21) pourra être exigé pour tous voyages en Europe, y compris le Liechtenstein, la Suisse, L'Islande, La Norvège, Monaco et la Principauté d'Andorre, selon les directives gouvernementales de chaque pays.

Pour les autres destinations, si le Pass sanitaire est aussi obligatoire, le passager est tenu de respecter les formalités de douanes et de santé exigées selon le(s) pays visité(s) et qui sont indiquées sur le site [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr) en fonction des conditions sanitaires du moment. Les informations et renseignements communiqués lors de votre inscription sont donnés à titre indicatif et non contractuel.

### ASSURANCE PROTECTION SANITAIRE

Tous les adhérents de l'ES 13, inscrits sur ce séjour, pourront bénéficier de **l'Assurance Protection Sanitaire Pandémie « assistance et annulation »** de notre assureur ASSUREVER couvrant les risques suivants liés à une épidémie ou pandémie (dont le Covid 19) :

Annulation du voyage en cas de déclaration de la maladie dans le mois précédant le voyage ou en cas de refus d'embarquement suite à une prise de température

Les garanties d'assistance et de rapatriement sont désormais assurées en cas d'épidémie et de pandémie et incluent les frais hôteliers suite à une mise en quarantaine, les frais médicaux, soutien psychologique suite mise en quarantaine, soutien psychologique suite à rapatriement

Etc.

Le contrat détaillé vous sera remis adressé par courrier par le voyageur dès que nous aurons remis votre fiche d'inscription et votre (vos) paiement(s) par chèque(s) à notre partenaire Sabardu Tourisme